



FORMATION

Information / inscriptions :

BIOCIVAM 11
Elina GALY
(en remplacement de
Carole CALCET)
ZA de Sautès, à Trèbes
11 878 Carcassonne Cedex 9

biocivam.carole@orange.fr

Ligne directe : 04 68 11 79 17
Secrétariat : 04 68 11 79 38

A SAVOIR !

Le crédit d'impôt à la formation:

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle.

Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 7 heures en 2018, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 69,16 € (= 7 x 9,88 €).

Plus d'info auprès du Biocivam

Les services de remplacement:

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels ... et tout particulièrement pour la formation! **Service de Remplacement de l'Aude : 04 68 11 77 96**

Maraîchage bio : Lutte biologique contre les ravageurs aériens sous abris



Mardi 29 mai 2018 à Carcassonne
(ou/ et alentours)

Contact : Biocivam 11 - 04 68 11 79 17

Formation financée par



Formation financée par



Se former à la connaissance des moyens de protection contre les principaux ravageurs aériens en maraîchage biologique sous abris ; reconnaître les ravageurs et leurs auxiliaires, mettre en œuvre des méthodes de protection préventive et curative (prévention, lutte biologique...)

Au programme (1/2 journée en salle et 1/2 journée sur le terrain):

- **produits biologiques** utilisables dans la protection contre les ravageurs
- **prévention** : rotations et assolements, prophylaxie, variétés tolérantes, filets insectproof, piégeage ...
- **principaux ravageurs des cultures maraîchères biologiques sous serre : acariens, pucerons, punaises, chenilles, ...**
 - > **biologie et dégâts**
 - > **principaux moyens de protection préventive et curative**
 - > **lutte biologique** :
 - * reconnaître les principaux auxiliaires (prédateurs et parasitoïdes) : photos et films
 - * attirer et préserver les auxiliaires
 - * mettre en œuvre des stratégies de lâchers d'auxiliaires permettant la maîtrise des ravageurs

Sur les principales cultures sous abris : tomate, aubergine, poivron, concombre, ...

Intervenante technique

Catherine MAZOLLIER - Responsable de l'équipe maraîchage du GRAB d'Avignon, référente en expérimentation et formatrice en maraîchage bio (GRAB : Groupe de Recherche en AB)

Responsable de la formation

Elna GALY- Animatrice au Biocivam 11, en charge des filières fruits et légumes bio

Horaires • 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu de la formation • Carcassonne (ou/ et alentours), lieux précis à définir

Déjeuner • Repas de midi tiré du sac

Public concerné: Productrices/teurs de légumes bio (ou porteurs/teuses de projet en installation)

Conditions de participation à la formation

- Etre éligible au fonds de formation Vivéa
- Gratuité pour les adhérents du Biocivam (ou à un autre CivamBio / GAB)
- Salariés agricoles : coût de 80 € par jour de formation (possibilité de prise en charge par le fonds FAFSEA, dossier à monter par l'employeur)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Lutte biologique contre les ravageurs aériens sous abri

**A renvoyer avant le
22 mai 2018**

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Date de naissance :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Agriculteur, cotisant solidaire, aide familial, ...

Précisez le statut :

Salarié(e) agricole

En cours ou en projet d'installation

Autres (précisez) :

Je suis adhérent(e) au Biocivam 11 (ou à un autre CivamBio/GAB) et m'inscris à la session de formation

Je ne suis pas adhérent(e) au Biocivam et joins ma cotisation annuelle de 80 € par chèque, 40 € pour les porteurs de projet ou les personnes ayant des difficultés financières (règlement encaissé seulement en cas de participation)

Je suis à jour de mes cotisations sociales à la MSA (condition d'éligibilité au fonds Vivéa)

Je ne suis pas encore installé(e) et joins l'attestation originale certifiant que je suis dans une démarche d'installation agricole (attestation à demander au Point Accueil Installation de l'Aude ou de votre département d'origine)

N.B. Une attestation de participation à la formation sera fournie aux stagiaires.